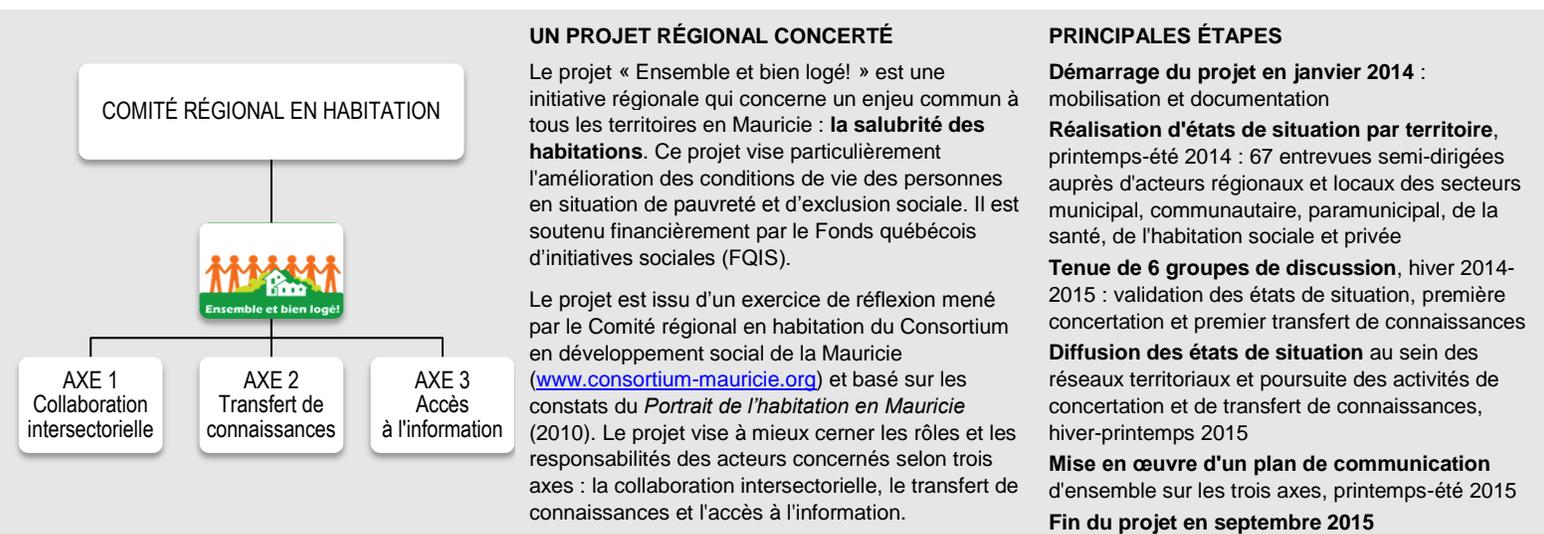


État de situation sur l'insalubrité dans la MRC Les Chenaux Janvier 2015

L'état de situation sur l'insalubrité dans les habitations constitue une synthèse des informations et des propos recueillis dans la MRC des Chenaux dans le cadre du projet « Ensemble et bien logé! ». L'état de situation contient également des informations complémentaires sur le projet, sur la notion d'insalubrité et sur des initiatives menées ailleurs.

Cet état de situation s'appuie sur

- ✓ la consultation de 15 organisations différentes œuvrant dans la MRC des Chenaux (comprenant 11 entrevues semi-dirigées et 7 conversations complémentaires);
- ✓ la consultation d'organisations régionales;
- ✓ les commentaires émis lors du groupe de discussion du 20 janvier 2015, à St-Luc-de-Vincennes.



UN PROJET RÉGIONAL CONCERTÉ

Le projet « Ensemble et bien logé! » est une initiative régionale qui concerne un enjeu commun à tous les territoires en Mauricie : **la salubrité des habitations**. Ce projet vise particulièrement l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Il est soutenu financièrement par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

Le projet est issu d'un exercice de réflexion mené par le Comité régional en habitation du Consortium en développement social de la Mauricie (www.consortium-mauricie.org) et basé sur les constats du *Portrait de l'habitation en Mauricie* (2010). Le projet vise à mieux cerner les rôles et les responsabilités des acteurs concernés selon trois axes : la collaboration intersectorielle, le transfert de connaissances et l'accès à l'information.

PRINCIPALES ÉTAPES

Démarrage du projet en janvier 2014 : mobilisation et documentation

Réalisation d'états de situation par territoire, printemps-été 2014 : 67 entrevues semi-dirigées auprès d'acteurs régionaux et locaux des secteurs municipal, communautaire, paramunicipal, de la santé, de l'habitation sociale et privée

Tenue de 6 groupes de discussion, hiver 2014-2015 : validation des états de situation, première concertation et premier transfert de connaissances

Diffusion des états de situation au sein des réseaux territoriaux et poursuite des activités de concertation et de transfert de connaissances, hiver-printemps 2015

Mise en œuvre d'un plan de communication d'ensemble sur les trois axes, printemps-été 2015

Fin du projet en septembre 2015

De quoi parle-t-on?

QU'EST-CE QUE L'INSALUBRITÉ?

La salubrité d'un logement repose sur la présence d'un ensemble de conditions sanitaires de base, soit :

- un système de chauffage adéquat et sécuritaire;
- l'accès intérieur à l'eau potable;
- la réfrigération des aliments;
- un espace suffisant pour éviter le surpeuplement;
- des équipements sanitaires hygiéniques.

L'absence de l'une ou de plusieurs de ces conditions peut donc entraîner l'insalubrité d'une habitation.

Source : D'après Norman King, *Impacts des conditions de logement sur la santé publique*, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, 2000, p. 3-4.

Une situation d'insalubrité renvoie aussi à la **présence de conditions ou facteurs reconnus comme pouvant porter atteinte à la santé s'ils ne sont pas corrigés**. Exemples de conditions ou de facteurs :

- humidité excessive
- forte condensation d'eau sur les fenêtres ou autres surfaces (murs, ameublement)
- présence d'eau à la suite d'une infiltration, d'un dégât d'eau, d'une fuite de plomberie, etc.
- malpropreté excessive des lieux (ex. : présence de déchets, détritiques, aliments non scellés, poussières)
- présence de vermine (ex. : rats)
- présence d'insectes indésirables (ex. : coquerelles)
- présence incontrôlée d'animaux domestiques
- présence de fumée de tabac
- appareils de combustion mal ajustés, mal ventilés ou mal utilisés et présence de suie

Source : D'après INSPQ et Direction de la santé publique du Québec/MSSS, *Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise*, 2001, p. 3-18.

L'**insalubrité morbide** désigne un état anormal d'insalubrité majeure causée par un dérèglement psychologique (souvent désignée par syndrome de Diogène, mais qui en est une des conséquences). Source : INSPQ, « Insalubrité, syndrome de Diogène et santé publique », *Bulletin d'information en santé environnementale*, 22-04-2005.

La **sylllogomanie** est un « Trouble du comportement caractérisé par la tendance à amasser et à conserver divers objets ou déchets, pouvant conduire à des conditions de vie insalubres ». Source : Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], [<http://www.granddictionnaire.com>].

Le **syndrome de Diogène** désigne un « Trouble du comportement de la personne âgée caractérisé par une négligence de l'hygiène corporelle, une sylllogomanie et une attitude paranoïaque, conduisant à des conditions de vie insalubres ». Source : Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], [<http://www.granddictionnaire.com>].

Le **syndrome de l'hébergement d'innombrables animaux** (*Animal Hoarding*) se caractérise « par l'habitude malade de vivre avec un nombre exagéré d'animaux » pouvant rendre le domicile impropre à l'occupation humaine. Source : INSPQ, « Insalubrité, syndrome de Diogène et santé publique », *Bulletin d'information en santé environnementale*, 22-04-2005.

En savoir plus

Site Web *Clés pour améliorer la qualité de l'air de votre demeure* : http://www.habitation.gouv.qc.ca/qualite_air/

Site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, onglet Santé publique / Environnement / Qualité de l'air intérieur : <http://www.agencecsss04.qc.ca/sante-publique/environnement/qualite-air-interieur.html>

Site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux, onglet Santé publique / Santé environnementale / Environnement intérieur : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?environnement_interieur

Un nombre limité de cas dans la MRC des Chenaux

Le nombre de cas d'insalubrité sur le territoire est méconnu, car aucune donnée n'est directement colligée en la matière. La connaissance du phénomène s'appuie sur des estimations ou sur des données incomplètes qui concernent en partie l'insalubrité ou le territoire.

Des situations connues peu nombreuses

Des situations d'insalubrité se rencontreraient un peu partout dans la MRC mais à une fréquence faible. Chaque acteur rencontré a connaissance d'une poignée de cas d'insalubrité.

Du personnel ou des bénévoles qui se rendent à domicile (ex. : livraison de repas, entretien ménager, soins à domicile, accompagnement à la naissance) sont confrontés occasionnellement à des situations d'insalubrité le plus souvent qualifiées d'extrêmes.

En matière d'insalubrité intérieure, le service municipal d'inspection (MRC) serait surtout sollicité par des locataires en conflit avec leur propriétaire.

Peu nombreuses, certaines situations semblent perdurer depuis plusieurs années. Le nombre de cas pourrait être sous-estimé et leur signalement pourrait être plus délicat dans un contexte rural.

Source : entrevues dans Les Chenaux

10 % des demandes d'aide à l'amélioration de l'habitation

Pour l'année 2013-2014, il est estimé que 10 % des demandes d'aide à l'amélioration de l'habitation concernent des situations d'insalubrité, tous programmes confondus (sur 35 dossiers RénoVillage, 6 dossiers Programme d'adaptation de domicile et 1 dossier Programme de réparations d'urgence).

Source : MRC Les Chenaux, Gestion des programmes d'aide à l'amélioration de l'habitation

De rares demandes depuis 2009

Depuis 2009, entre 0 et 3 demandes d'information sur la qualité de l'air intérieur sont traitées chaque année dans Les Chenaux par la Direction de santé publique (santé environnementale) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, compilation demandes qualité air intérieur, printemps 2014

241 signalements retenus en 2013

En 2013, 241 signalements de négligence sur le plan physique envers des enfants (concernant l'hygiène et le logement) ont été retenus dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Source : Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, compilation spéciale, été 2014

CONTEXTE DANS LA MRC LES CHENAUX

- **Manque d'habitations offertes à la location**
- **Vétusté de certaines habitations engendrant des coûts élevés de chauffage**
- **Manque de ressources pour mettre en place de nouvelles réglementations municipales**
- **Manque d'expertise en salubrité intérieure des officiers municipaux**

Source : entrevues dans Les Chenaux

En savoir plus

Portrait de l'habitation en Mauricie, « Profils territoriaux/La MRC Les Chenaux », p. 57-64, Consortium en développement social de la Mauricie, 2010, téléchargeable à <http://www.consortium-mauricie.org/Default.aspx?idPage=26>

Des situations multiples d'insalubrité

CATÉGORISATION DES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ

| TYPE DE CONTAMINANT | TYPE DE CONDITION | TYPE DE COMPORTEMENT | GENRE DE MÉNAGE | TYPE D'HABITATION |
|---|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Moisissures • Acariens • Liquides biologiques (ex. : selles, urine) • Aliments avariés • Fumée de tabac • Autres | <ul style="list-style-type: none"> • Humidité excessive • Malpropreté • Désordre • Présence de nombreux animaux (ex. : chiens, chats, lapins) • Présence de vermine • Présence d'insectes (ex. : punaises, coquerelles) • Autres | <ul style="list-style-type: none"> • Négligence de l'entretien intérieur ou extérieur • Négligence de l'entretien de la structure • Usage inapproprié (ex. : accumulation d'objets ou de déchets, manque de ventilation) • Trouble du comportement (ex. : syllogomanie, syndrome de Diogène, <i>animal hoarding</i>) • Autres | <ul style="list-style-type: none"> • Personne seule • Couple sans enfant • Couple avec enfant • Famille monoparentale • Autre | <ul style="list-style-type: none"> • Maison unifamiliale • Appartement • Autres |
| | | | SEXE DU PRINCIPAL SOUTIEN DE MÉNAGE <ul style="list-style-type: none"> • Féminin • Masculin | TYPE D'OCCUPATION <ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire • Locataire |

Exemples inspirés de situations réelles, illustrant les différents types de situations rencontrés dans Les Chenaux

« Une dame âgée vit seule dans des conditions insalubres. Atteinte d'une perte de capacités cognitives et physiques, elle éprouve de la difficulté à effectuer ses activités quotidiennes. De la viande peut être entreposée dans le panier de linge sale ou sur le comptoir; des aliments moisissés sont laissés dans le frigo. L'urine et les selles de son chien se trouvent un peu partout par terre. »

« Une famille monoparentale vit avec peu de moyens dans un milieu insalubre et en désordre. L'hygiène corporelle de la mère et des enfants est négligée. De la vaisselle traîne dans l'évier depuis deux semaines. Il est difficile de déposer un papier sur la table de la cuisine sans qu'il ressorte tout collant. Il y a des vêtements au sol. La famille refuse tout soutien psychosocial, mais accepte le soutien familial offert par un organisme qui la suit depuis longtemps. »

« Une dame âgée vit seule et isolée dans sa propriété insalubre. Il est difficile de se rendre jusqu'à la table et de trouver un espace libre dessus. Il y a divers objets emmagasinés et des piles de cartons le long des murs, ne laissant que des passages étroits à travers les pièces. Des sacs de vidanges s'empilent dans le salon. Plusieurs chats se promènent dans la maison d'où il se dégage une forte odeur d'urine. La personne se fait accompagner au CSSS pour recevoir des soins infirmiers que le personnel médical ne veut plus donner au domicile. »

« Un homme vivant seul accumule sur sa propriété toutes sortes d'objets déposés dans la cour. Le voisinage s'est plaint à plusieurs reprises à la municipalité. Celle-ci a obtenu un jugement permettant de nettoyer la cour aux frais du propriétaire. La personne ne souffre d'aucun problème de santé connu. »

« Un bâtiment abrite un appartement au deuxième étage dont l'accès est considéré comme trop dangereux parce que l'escalier pour y accéder est pourri. Le propriétaire n'a pas donné suite à l'avis de correctifs. »

« Un homme vit seul dans sa propriété où de l'eau s'infiltré par la toiture depuis des années. La toile posée sur le toit ne suffit pas à empêcher l'eau de couler à l'intérieur. Des moisissures et des champignons sont visibles dans l'entretoit et au plafond. Les sanitaires sont malpropres et le bain, encombré. »

« Un homme vit dans sa propriété d'où se dégage une forte odeur de moisissure en raison d'une infiltration d'eau. Il garde des poules dans son sous-sol. »

« Un couple de fumeurs occupe un appartement qu'ils n'aèrent pratiquement jamais, même en été. L'intérieur est bien entretenu mais envahi par la fumée de cigarette. »

« Des personnes habitent depuis longtemps une maison de village qui n'a pas d'eau courante. »

« Un couple réside dans une maison chauffée au moyen d'une poubelle de métal en hiver. »

Qui fait quoi dans la MRC des Chenaux?

SYNTHÈSE DES RÔLES EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ DANS LA MRC

| ORGANISATION | MISSION GÉNÉRALE | RÔLE ACTUEL INSALUBRITÉ | CADRE LÉGISLATIF SPÉCIFIQUE | CAPACITÉS D'AGIR* | LIMITES* PRINCIPALES |
|---|---|--|--|--|---|
| Municipalité régionale de comté (MRC) | Offrir des services aux municipalités | Rôle indirect | Loi sur l'aménagement et l'urbanisme | Soutenir les municipalités | Manque de ressources et d'expertise en salubrité – Absence de mandat |
| MRC (programmes SHQ) | Gérer les programmes d'aide à l'habitation | Rôle indirect | — | Signaler des situations d'insalubrité | Absence de mandat |
| Municipalité | Appliquer la réglementation de l'urbanisme et les règlements relatifs à l'environnement | Rôle indirect (appliquer la réglementation sur les nuisances extérieures) | Loi sur les compétences municipales** (art. 55-61) – Code municipal | Inspecter les bâtiments – Exiger de nettoyer une propriété, barricader ou démolir un bâtiment | Collaboration du citoyen – Absence de règlement sur la salubrité et ressources limitées |
| Municipalité, Service incendie | Répondre aux urgences d'incendie et assurer la sécurité des personnes | Prévenir l'incendie – Appliquer la réglementation municipale | Loi sur la sécurité incendie | Inspecter les bâtiments – Exiger ou recommander des correctifs – Signaler à l'inspection | Collaboration du citoyen – Problèmes psychosociaux |
| Sûreté du Québec | Protéger la vie des citoyens, leur sécurité et celle de leurs biens – Enquêter | Rôle indirect | Loi sur la police, protocoles (ex. : signalement maltraitance d'enfant, Loi P-38) | Signaler des situations d'insalubrité – Diriger vers les ressources adéquates | Collaboration de la personne – Respect de la vie privée |
| Société ambulancière | Offrir un service préhospitalier d'urgence | Rôle indirect | Loi sur les services préhospitaliers, protocoles (ex. : signalement maltraitance d'enfant, présence d'idées suicidaires) | Signaler des situations d'insalubrité – Diriger vers des ressources adéquates | Respect de la confidentialité – Absence de mandat |
| Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) | Offrir des services de santé ou sociaux | Fournir un soutien à la personne | Loi sur les services de santé et les services sociaux | Signaler des situations d'insalubrité – Offrir des services | Collaboration du client – Collaboration des organisations |
| Entreprise d'économie sociale en aide domestique (EESAD) | Offrir des services d'aide à domicile | Fournir le service convenu | Loi sur les services de santé et les services sociaux | Signaler des situations d'insalubrité | Respect de la vie privée – Absence d'une définition claire de l'insalubrité |
| Centre d'action bénévole (CAB) | Promouvoir et développer l'action communautaire et bénévole | Rôle indirect | Loi sur les services de santé et les services sociaux | Signaler des situations d'insalubrité – Offrir des services – Établir un lien de confiance | Collaboration de la personne – Collaboration des organisations |
| Maison de la famille | Offrir un soutien aux familles | Rôle indirect | — | Signaler des situations d'insalubrité – Accompagner les parents | Collaboration de la personne – Modes de vie |
| Direction de santé publique (DSP) – santé environnementale / CIUSSS | Protéger la santé de la population face aux risques d'origine environnementale | Évaluer les risques pour la santé et émettre des recommandations | Loi sur la santé publique – Loi sur les services de santé et les services sociaux | Outiller les personnes et les organisations – Interpeller les organisations pouvant agir | Collaboration des organisations |
| OBNL (Comité logement Trois-Rivières) | Défendre les droits des locataires | Aider le locataire | Code civil du Québec | Informé et accompagner le locataire | Collaboration du locataire et du propriétaire |
| Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec / CIUSSS | Assurer la sécurité et le développement de l'enfant | Amener le parent à assurer à son enfant un milieu de vie sécuritaire | Loi sur la protection de la jeunesse (art. 38) | Recevoir et traiter les signalements pour négligence physique*** | Respect de la confidentialité – Collaboration du parent |
| Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA) | Protéger le bien-être des animaux | Appliquer la réglementation municipale sur les animaux (certaines municipalités) | Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42) | Signaler des situations d'insalubrité – Inspecter les lieux de garde, élevage ou vente d'animaux (MAPAQ) | Collaboration du client |

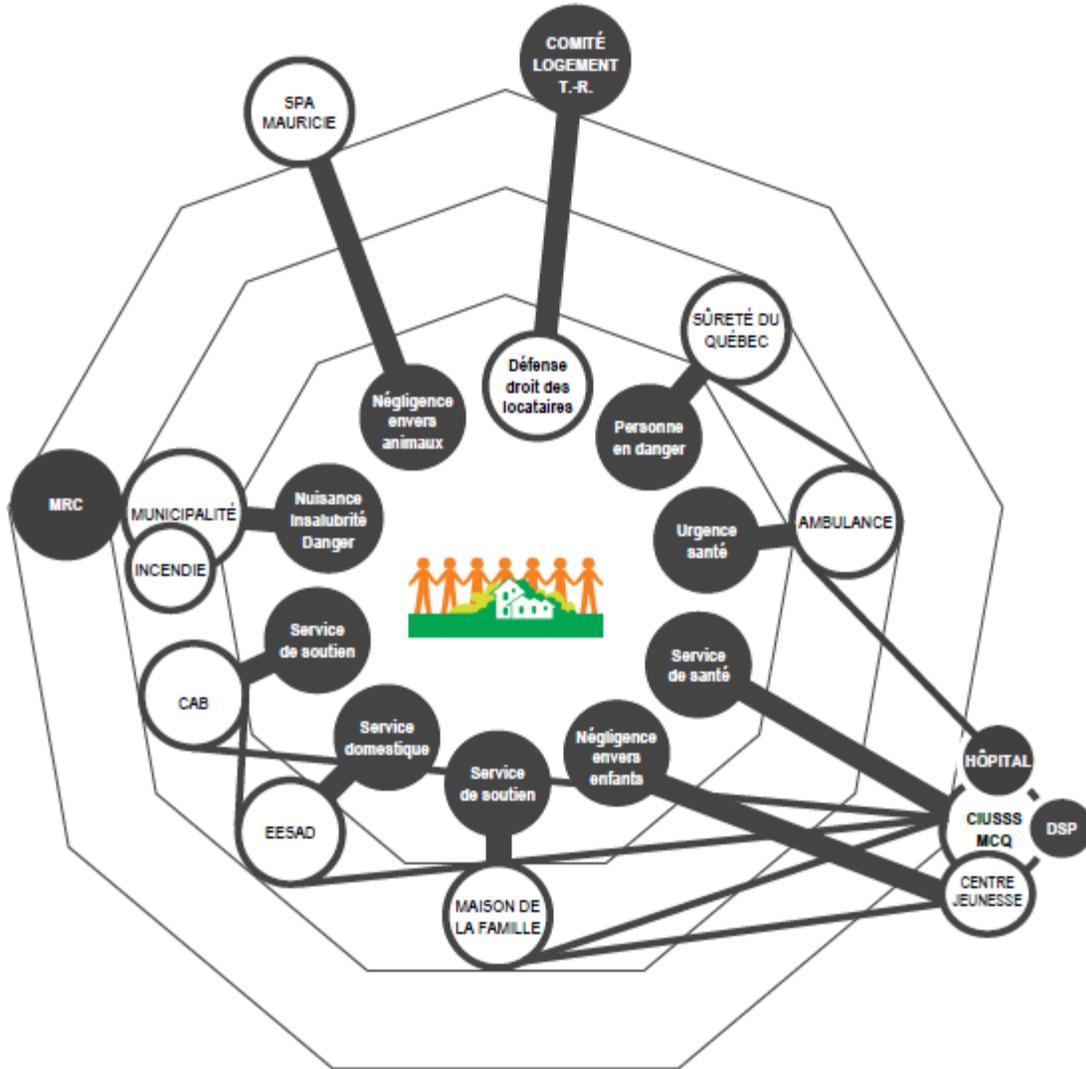
* Les fiches de rôle utilisées en groupe de discussion détaillent ces capacités d'agir et ces limites à l'intervention actuelles sur la base des propos tenus en entrevue.

** La Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités d'adopter différents règlements, dont un règlement sur la salubrité et sur les nuisances (articles 55 à 61).

*** La négligence sur le plan physique se décompose en quatre catégories : alimentaire, vestimentaire, hygiène (corporelle et environnementale) et logement (ex. : taille, chauffage, isolation). Ce sont les catégories hygiène et logement qui concernent directement les situations d'insalubrité.

Les collaborations en place

Le schéma ci-dessous présente les organisations amenées à intervenir à domicile dans la MRC des Chenaux pour des raisons (ex. : nuisance, négligence, service) liées à leur mission et rôle, ainsi que les collaborations régulières entre elles en ce qui concerne la salubrité des habitations.



Organisations consultées en entrevue

- CAB DES RIVERAINS
- CSSS VALLÉE-DE-LA-BATISCAN / CIUSSS
- MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX
- MRC (AMÉNAGEMENT, ÉVALUATION, BÂTIMENT, PRÉVENTION INCENDIE, PROGRAMMES D'HABITATION)
- MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMELO
- MUNICIPALITÉ DE ST-NARCISSE
- MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE
- SOUTIEN À DOMICILE DES CHENAUX

Autres organisations consultées

- ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DES CHENAUX
- AQDR DES CHENAUX
- CAB DE LA MORAINÉ
- CDC DES CHENAUX
- CLD DE LA MRC DES CHENAUX
- FONDS COMMUNAUTAIRE DES CHENAUX
- MUNICIPALITÉ DE ST-MAURICÉ
- OMH DE BATISCAN ET STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE
- SÛRETÉ DU QUÉBEC

Des pistes de solution

PISTES PROPOSÉES EN ENTREVUE ET EN GROUPE DE DISCUSSION

En gras, les priorités identifiées en groupe de discussion

CONNAISSANCE



Définir clairement en quoi consiste l'insalubrité intérieure.



Mieux connaître les rôles et responsabilités des acteurs en salubrité des habitations.



Identifier précisément les besoins des personnes au moyen de l'intervention d'un travailleur de milieu.

DÉTECTION



Se concerter pour échanger des informations (ex. : partage sur les façons de faire, signalement au service d'appels automatisés du programme PAIR).



Assurer davantage de suivi psychosocial afin d'éviter la détérioration de situations d'insalubrité.



INCENDIE | Augmenter la fréquence des visites préventives effectuées par les pompiers à la suite d'un constat d'insalubrité.

INTERVENTION



S'organiser pour mieux signaler les situations d'insalubrité (ex. : liste de personnes-ressources).



Intervenir de façon concertée (ex. : mise sur pied d'un comité, établissement d'une procédure commune).



SHQ | Poursuivre les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitation (rénovation) de la Société d'habitation du Québec.



SHQ | Exiger que les lieux soient salubres pour bénéficier d'une subvention pour la rénovation d'une habitation.



ORGANISATIONS | Établir une procédure d'intervention pour le personnel entrant dans des domiciles insalubres (ex. : étapes à suivre, équipement requis) afin de savoir quoi faire au lieu de réagir dans la précipitation.



ORGANISATIONS | Mettre à la disposition du personnel intervenant à domicile une trousse d'intervention (ex. : masques, gants, protège-chaussures) afin de prévenir les risques pour sa santé.

FORMATION ET INFORMATION



Donner accès à des formations sur le respect des droits de la personne.



Donner accès à de l'information aux bénévoles qui vont à domicile afin qu'ils puissent mieux détecter et signaler des situations d'insalubrité.

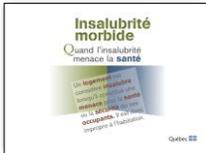


Sensibiliser le grand public aux règles d'hygiène de base (éducation populaire).

Sources d'inspiration



DÉPLIANT | Informations sur la salubrité et la sécurité des habitations résidentielles et conseils pratiques, Trois-Rivières, Mauricie



BROCHURE | Informations (définition, caractéristiques, effets, partenaires) sur l'insalubrité morbide pour les partenaires intervenant auprès des personnes vivant dans des conditions insalubres, 2011, [Laurentides](#)



GUIDE | Guide de prévention des risques lors des interventions à domicile en situation d'insalubrité morbide, 2012, [Laurentides](#)



OUTIL | Échelle d'évaluation du risque sanitaire et de l'encombrement du logement, 2013, [Laurentides](#)



[GUIDE et PROTOCOLE](#) D'ENTENTE DE COLLABORATION | Informations sur les principes, les actions et les mandats lors d'une intervention en matière d'insalubrité morbide et entente de collaboration entre la Ville de Victoriaville et le CSSS d'Arthabaska-et-de-L'Érable ainsi que l'ASSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2013, Victoriaville, Centre-du-Québec



QUESTIONNAIRE | Modèle de questionnaire d'évaluation de la qualité de l'air intérieur et de la salubrité en milieu résidentiel, au cours d'une intervention téléphonique, annexe 3 du [Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise](#), 2001, province du Québec



GUIDE | Description du projet « Habitat-Santé » visant à apporter des solutions à des facteurs d'insalubrité (moisissures et humidité) dans les habitations, 2007, [Lanaudière](#)



OUTIL | Fiche technique sur l'insalubrité morbide et l'action intersectorielle, 2012, [Montérégie](#)

Coordonnées

Maude-Amie Tremblay, coordonnatrice du projet « Ensemble et bien logé! »
819-693-5424 ou Maude-Amie.Tremblay.Agence04@sss.gouv.qc.ca
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
550, rue Bonaventure, Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5

